DEPARTEMENT NORD CANTON GRANDE-SYNTHE COMMUNE GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2023 MAN 020

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public Service Evénementiel 2023

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L223-1 et suivants,
- Vu la demande de Mr Sébastien Dupont, président de l'Association « les porteurs de Sigridur »

AUTORISE

L'association « Les porteurs de Sigridur » à installer une buvette dans le jardin de la Place Gustave Hourriez de Gravelines les 1er et 2 juillet 2023.

Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée
- Que la buvette soit signalée en permanence conformément à la règlementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable Pour le samedi 1er juillet et dimanche 2 juillet 2023

- **DESTINATAIRES**: M. le premier adjoint
 - M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
 - M. le Commandant de Police Nationale
 - M. le Commande de la Brigade de Gendarmerie Nationale
 - M. le Chef de la Police Municipale
 - M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES
 - M. le Directeur du Service Evénementiel

Fait à GRAVELINES,

28 AVR. 2023

Le Maire,

Bertrand RINGOT.

Mise en ligne le :

2 8 AVR. 2023